**ASSOCIATION CENTRE DE VACANCES AMNEVILLE**

**A.C.V.A**

**PROJET EDUCATIF**

**DE L’ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS**

**Mars 2020**

Ce projet s’inscrit dans le projet fédéral et dans le projet associatif départemental.

Préambule

L’ACVA désireuse de poursuivre et compléter l’action éducative des enfants de la commune d‘Amnéville, organise durant les vacances de Pâques, d’été et d’automne un accueil collectif de mineurs (ACM) sans hébergement, pour les enfants de 6 à 14 ans.

L’ACM reçoit chaque année entre 350 à 400 jeunes.

Un projet éducatif et pédagogique est soumis au personnel d’encadrement.

L’ACVA accompagne les enfants dans une action favorisant la socialisation, la prise de responsabilité, le respect et l’autonomie en complémentarité avec l’école et la famille en laissant une part à l’amusement et à la découverte.

Le comportement des adultes en contact avec les enfants doit être exemplaire et irréprochable pour permettre à l’enfant de se construire positivement.

Nos valeurs

Les valeurs fondamentales sur lesquelles nous nous appuyons sont la laïcité, la solidarité et le respect de soi et d’autrui.

Ces valeurs prennent en compte le contexte actuel et l’évolution de notre société en permettant à tous l’accès aux loisirs éducatifs.

Intentions éducatives générales

Aider l’enfant à :

* Découvrir ses propres capacités
* Favoriser des situations de réussite
* Révéler sa personnalité
* Prendre plaisir dans les activités collectives
* Prendre des initiatives
* Apprécier le contact de l’autre
* Développer son sens de l’entraide

L’ACM animé par toute l’équipe, est un espace collectif qui doit pouvoir permettre aux enfants de se construire dans des actions où l’épanouissement et le plaisir restent prioritaires.

Le but recherché est que l’enfant par ses intentions, trouve son équilibre, son épanouissement, selon ses rythmes, ses besoins, ses différences et sa sécurité dans le respect de sautres, de leurs différences et de leurs croyances.

Nos priorités

* Leur apprendre à vivre ensemble, à partager et être solidaire, ceci dans un esprit critique et sans avoir recours à la violence.
* Faire de chaque enfant un citoyen en état de penser, de juger et agir par lui-même à chaque étape de sa vie.

Tous les partenaires et intervenants doivent s’impliquer pleinement dans ce projet et son application.

Nos obligations

Afin de respecter l’article R227-23 du Code de l’Action Sociale et des Familles (CASF), notre structure prévoit que le projet éducatif prenne en compte, dans l’organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités et notamment les activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs ainsi que leur sécurité.

L’activité sportive ou physique sera étudiée avec l’ensemble de l’équipe éducative, dans son intérêt, sa préparation et son déroulement.

Dans le cas d’un accueil d’un enfant en situation de handicap, nous procéderons avant le séjour à une réflexion avec la famille, si besoin avec le médecin traitant, quant aux capacités réelles de l’enfant et ses centres d’intérêts. Un certificat médical sera demandé sur lequel figurera toute réserve, inaptitude ou contre indication. Le responsable \*de l’ACM sera informé des difficultés réelles et éventuelles rencontrées par l’enfant et devra en tenir compte.

Nos actions

* L’intégration des enfants à des besoins particuliers.
* Le choix des activités en fonctions des désirs des enfants et des familles.
* La mise en place d’activité en collaboration avec les institutions locales.
* Les activités artistiques, telles que danse, théâtre, poterie, peinture..sont organisées.
* Des soirées camping dans l’enceinte du château sont prévues pendant l’été : elles contribuent à l’apprentissage de la vie en collectivité.
* Des excusions et des sorties pédagogiques.
* Faire profiter les enfants, une fois par semaine des infrastructures du Centre de Loisirs d’Amnéville afin que même les plus défavorisés puissent les fréquenter.
* Nous étudions la possibilité d’établir des relations intergénérationnelle en partenariat avec les maisons de retraite

\*il s’agit du directeur ou de la directrice

Moyens humains et financiers et matériels

Les locaux de l’ACM se trouvent à HESSANGE (commune de VIGY) à la campagne.

Les enfants sont accueillis dans un bâtiment de 600 m2 entouré de 3 ha de terrain et appelé « LE CHÂTEAU ». Des jeux sont installés dans le parc pour les plus jeunes (toboggan, balançoires). Il y a des buts de hand-ball, une table de ping-pong, deux grandes tonnelles et un préau afin de permettre aux petits et aux grands de jouer ou de se reposer à l’ombre. Un baby foot, des ballons… sont mis à disposition afin de favoriser les jeux collectifs et l’esprit d’équipe.

Les repas des enfants et du personnel sont préparé sur place par un cuisinier et un ou deux aides cuisinier. Plusieurs techniciennes de surface assurent l’entretien des locaux.

Les enfants sont récupérés à divers points de la ville, le matin à 8h30 pour le départ et le soir à 17h30 pour le retour. Un animateur responsable disposant d’un listing, se trouve à chaque arrêt et effectue le pointage des enfants. Les autres animateurs présents aux arrêts de bus quant à eux, ont un rôle de surveillance et font le maximum afin que la sécurité des enfants ne soit pas mise en jeu.

Une équipe pédagogique est engagée pour chaque session avec quelques changements dans les effectifs, si nécessaire. Elle doit dans le respect des projets éducatifs et pédagogique, proposer des activités, animations et sorties des enfants.

Des réunions de concertation et mise au point sont faites entre les membres du comité de direction de l’ACVA et le responsable de l’ACM avant l’ouverture.

Des réunions de préparation sont ensuite réalisées avec l’ensemble du personnel, pédagogique et logistique, dans le but de prévoir l’accueil de l’enfant dans les meilleurs conditions.

Un budget par enfant et par semaine, sera alloué au responsable de l’ACM pour couvrir les dépenses de sorties, de transports affectés à ses sorties, petits déjeuners et goûters et petit matériel pédagogique. Une somme supplémentaire pourra être exceptionnellement accordée sur justification. Le responsable possédera un compte approprié sur lequel sera viré ce budget avant chaque session.

Evaluation

En cours et en fin de session, des membres du comité de l’ACVA et le responsable de l’ACM dresseront un bilan qualitatif des actions menées et feront une évaluation de sorte que chaque soit élevé à un niveau professionnel irréprochable.